

Philippe Robert
auteur, compositeur
et spécialiste de la liturgie,
explique le sens et le rôle
de nos célébrations.

DR

Avec son rétablissement par le concile Vatican II, le psaume responsorial fait résonner les trois lectures de la Parole. Est apparu alors un nouvel acteur du chant liturgique : le psalmiste.

Un ministère de la Parole : le psalmiste

Parler de restauration du psaume responsorial laisse supposer que celui-ci avait disparu. En effet, dans la liturgie d'avant Vatican II, on avait le « psaume-graduel », un chant grégorien très orné qui n'utilisait plus qu'un ou deux versets du psaume sans refrain. Ce chant était réservé à un soliste et à une *schola*. Le peuple n'y avait aucune part. Le psaume avait donc perdu la fonction de proclamation de la Parole et de réponse à celle-ci qu'il avait à l'origine. Encore auparavant, on chantait tout le psaume avec généralement la présence d'un refrain qui constituait une sorte de « répons ». C'est donc cette forme « responsoriale » qu'a voulu rétablir Vatican II.

Cette forme primitive est d'abord réapparue dans le *Graduale simplex* de 1965 et ensuite dans les nouveaux lectionnaires de semaine concédés *ad experimentum* à certains pays dont la France. Sa place et sa fonction sont ensuite définitivement fixées par l'*Instruction sur la musique sacrée, Musicam sacram* de 1967 : « Parmi les chants du propre, à une particulière importance le chant

placé après les lectures, sous forme de graduel ou de psaume responsorial. De part sa nature, il fait partie de la liturgie de la Parole; aussi doit-il être exécuté, tandis que tous sont assis, et l'écoutent, et même, autant que possible, avec leur participation » (*MS* n° 33).

Chantre ou psalmiste ?

À qui faut-il confier le chant du psaume ? Une nouvelle fois interrogeons l'histoire. Celle-ci nous montre que le chant du psaume appelé aussi « répons graduel » était chanté par un soliste depuis l'ambon, c'est-à-dire du lieu où sont proclamées les lectures : « Le chantre monte à l'ambon avec le *cantatorium*, et dit le répons » (*Ordines romani*).

Un auteur nous indique même que le chantre du psaume était différent de celui de l'Alléluia. Lorsqu'il n'y avait plus que deux lectures, l'épître et l'évangile, ce changement paraissait curieux, car pourquoi avoir deux chantres différents pour chanter deux chants qui se suivent ? Nous sommes donc ici en présence d'un rite qui a perdu sa signification, car celui-ci avait tout son sens lorsque les trois lectures étaient présentes dans la liturgie de la Parole. À ce moment-là, le chantre du graduel – nom donné à ce chant psalmique car il se chantait sur une marche, un degré (« gradus ») de l'ambon –, descendait pour laisser la place au lecteur de la seconde lecture. Après celle-ci, un autre chantre montait alors à l'ambon pour entonner l'Alléluia.

Si la place du soliste semble prépondérante, cela n'empêche peut-être pas l'intervention du chœur des chantres dans d'autres rites que ceux de l'Église romaine. Amalaire (775-850) nous décrit

À L'ÉCOUTE DE LA TRADITION

« Le psalmiste, c'est-à-dire le chantre, peut recevoir la mission de chanter sans l'aveu de l'évêque et sur l'ordre du seul prêtre, qui lui dit : "Aie soin de croire profondément ce que ta bouche chante et de mettre en œuvre dans ta vie ce que tu croiras dans ton cœur." »

Sacramentaire gélasien (livre liturgique de l'Église romaine)

ainsi le déroulement du répons graduel à Metz, en Lorraine, région dont il était originaire: « Un chantre disait d'abord, en solo, la première partie du corps du répons. Le chœur des chantres, ensuite, lui "répondait", et chantait la seconde partie du corps du répons. Le soliste reprenait la parole et chantait le verset; enfin, après le verset, on reprenait le corps du répons. »

Avec Vatican II, on a réintroduit la notion de psalmiste: « Le psalmiste, ou chantre du psaume, exécute les versets du psaume à l'ambon ou à un autre endroit approprié » (*Présentation générale du Missel romain n° 61*).

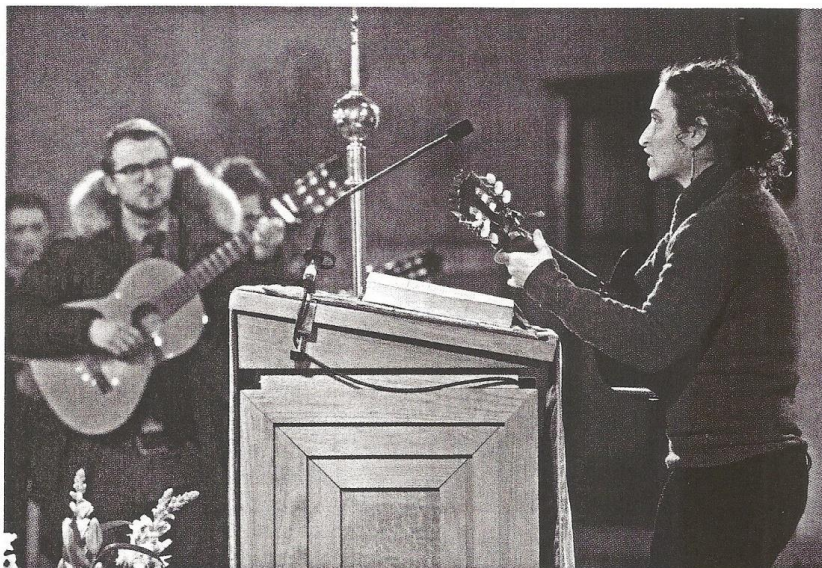
Dans la plupart des lieux, le chant du psaume sera assuré par le « chantre-animateur », car on ne dispose pas de deux chantres différents! Il est cependant important que celui-ci se rende à l'ambon pour chanter le psaume pour signifier ainsi que ce chant est constitutif de la liturgie de la Parole.

Le chant du psalmiste

Non seulement le psaume responsorial se chante d'un lieu particulier, mais il est aussi « chanté » de manière particulière: il est « cantillé ». « Maintes fois l'on m'a rapporté de l'évêque d'Alexandrie, Athanase, qu'il faisait débiter le psaume par le lecteur avec une inflexion de voix si discrète que cela tenait plutôt du récitatif que du chant » (saint Augustin, *Les Confessions*, 10, 33, 49 sv.).

Il s'agit donc moins de « chanter » le psaume que de le « parler » sur une note, une corde de récitation. Psalmodier est un art qui s'apprend. « Pour bien remplir sa fonction, il est nécessaire que le psalmiste excelle dans l'art de la psalmodie, possède une bonne prononciation et une bonne diction » (*PGMR n° 102*).

Le psalmiste est appelé avant tout à transmettre la Parole. Celle-ci doit être présentée de manière objective sans trop d'expressivité afin de ne pas lui imposer un sens trop déterminé. Cette parole poétique – car le psaume est avant tout un poème – doit garder, pour l'assemblée, sa dimension symbolique. Voilà pourquoi, le psalmiste « expose » cette parole sur un « ton » simple, sobre, qui lui permet de se tenir à distance du texte afin de laisser place à l'auditeur



Messe du samedi soir à la paroisse Notre-Dame de Bonne Nouvelle, Paris (11^e).

qui doit y trouver un sens. Celui-ci ne doit pas lui être imposé par un chant trop expressif. Cet art de la psalmodie, de la cantillation, est plus difficile qu'il n'y paraît. Nous avons souvent trop tendance à « chanter » et de plus à rythmer musicalement le texte alors que, dans la psalmodie, c'est le rythme naturel du texte, sa prosodie qui est première: simplement, le texte est ici porté par quelques inflexions mélodiques qui le dilatent dans le temps.

Le psalmiste : un ministère « institué » ?

Dans l'Antiquité, chantre et psalmiste sont de véritables ordres mineurs. Ils reçoivent donc une ordination-institution. En 1972, le pape Paul VI propose le rétablissement de l'institution du ministère de « lecteur ». Savoir qu'il est possible de recevoir une telle institution pour proclamer la parole de Dieu nous fait prendre conscience que cette fonction revêt une grande importance dans l'action liturgique. Psalmodier le psaume du dimanche demande non seulement une préparation technique mais également spirituelle de la part du psalmiste (voir « Côté voix », page suivante).

“Le chant du psaume est constitutif de la liturgie de la Parole.”